

ARRETE N° 2026_058

Fermeture du parc municipal le vendredi 19 juin 2026 de de 9h à 13h30

Le Maire de la Commune de MONTCRESSON (Loiret),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de Mme VILLAIN, la directrice du groupe scolaire, pour la fermeture du parc le vendredi 19 juin 2026 de 9h à 13h30, afin que les élèves d'élémentaires interviennent dans le cadre d'un projet sur les arbres.

ARRÊTE

Article 1er : Le parc municipal sera fermé le vendredi 19 juin 2026 de 9h à 13h30

Article 2 : L'affichage du présent arrêté est mis en place par le service technique

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Loiret,
- La directrice du groupe scolaire
- Au responsable du service technique

Fait à Montcresson, le 17/06/2026

Le Maire, Béatrice CLARISSE

